



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION D'ACCÈS
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Cada

Le Président

Monsieur Jacques RUTTEN
Association de défense des habitants contribuables de
l'Aigoual
Le Devois
30750 SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Paris, le **14 AVR. 2010**

Références à rappeler : 20101482-EV

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-dessous l'avis rendu par la commission d'accès aux documents administratifs dans sa séance du 8 avril 2010 sur votre demande. Cet avis est également adressé à l'autorité administrative que vous aviez saisie.

Avis n° 20101482-EV du 8 avril 2010

Monsieur Jacques RUTTEN, pour l'association de défense des habitants contribuables de l'Aigoual, a saisi la commission d'accès aux documents administratifs, par courrier enregistré à son secrétariat le 16 mars 2010, à la suite du refus opposé par le président du conseil régional de Languedoc-Roussillon à sa demande de copie de tous les documents concernant le marché public "Projet numérique régional pour la couverture ADSL - Région Languedoc-Roussillon" : candidatures, délibérations, appels d'offres, étude, procès verbaux de la commission d'appel d'offre, CCAP, contrat PPP, contrat de fonctionnement...

En réponse à la demande qui lui a été adressée, le président du conseil régional de Languedoc-Roussillon a informé la commission de ce que les documents sollicités ont été communiqués à Monsieur Jacques RUTTEN par courrier électronique entre les 12 et 15 février 2010. La commission prend toutefois note de la réponse selon laquelle seule une étude et une délibération lui ont été transmises.

La commission estime que, s'il existe d'autres pièces se rattachant à ce dossier, elles sont communicables à M. RUTTEN, sous réserve de l'occultation des mentions couvertes par le secret en matière commerciale et industrielle. Elle émet, sous cette réserve, un avis favorable à la communication de telles pièces et déclare la demande irrecevable pour le surplus.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président,
Le Rapporteur général

Alexandre LALLET
Maître des requêtes au Conseil d'Etat